

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

**OBJET : Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2018/2021.
Villes d'Allauch et de Plan de Cuques.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation des villes d'Allauch et de Plan-de-Cuques pour les années 2018/2021, jointe en annexe du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**